

La Fédération des Associations européennes et internationales établies en Belgique
Rue Washington, 40 - 1050 Bruxelles Tél. +32(2) 641 11 95 - fax : +32(2) 641 11 93 Web : www.faib.org

Président : Daniel Van Espen

Secrétaire générale : Danièle Vranken

FAIB NEWS DIGEST n° 86 - 4^{ème} trimestre 2011

FAIB News distribution, DIGEST and FLASH FAIB Reminder

The full version of the **FAIB News** is only be available to FAIB Members both in printed and electronic version (via their personal password to the FAIB Website – contact faib@faib.org for details).

A “**FAIB Digest**” summarising the contents of the full version, is distributed to the non-member international associations in Belgium so as to inform them of the subjects dealt with at FAIB level. It is also posted on the home-page of our website. Furthermore, in between two editions of the FAIB News, a “**FLASH FAIB**” system is implemented by which our members are informed of the latest news or consulted on relevant enquiries from third parties.

Join our membership! More details by calling Barbara Panacci +32 2 641 11 95 or faib@faib.org.

SEASON's GREETINGS +++ BESTE WENSEN +++ MEILLEURS VŒUX +++ FROHE FESTTAGE

Editorial de Daniel Van Espen, Président.

Sur le thème « crise économique, crise de confiance », Daniel parcourt diverses facettes de la situation difficile que vivent les citoyens européens. Les politiques qu'il appelle doivent remettre l'homme au centre des préoccupations des décideurs. Au-delà de mesures certes utiles de réglementation financière, l'Europe doit reprendre la main avec une vision claire et démocratique qui restaure la confiance. Les citoyens sont-ils prêts pour un saut fédéral ? Au niveau international, la réforme financière doit prendre place dans le cadre d'une autorité à portée universelle. Il faut surtout gérer la mondialisation et donner accès au développement, à la paix, à la sauvegarde des droits fondamentaux par la pratique du multilatéralisme.

Calendar of events.

- **Lunch Debates:** 12-13h sandwich-lunch followed by 13-14h presentation & question-answer debate
-12.01.2012: Cross Border Philanthropy in Europe (How to receive tax deductible donations from other countries) by Ludwig Forrest, Conseiller à la Fondation Roi Baudouin.
The vent will start with the traditional FAIB New Year reception.
-16.2.2012: The European Transparency Initiative, Gérard Legris, Coordinateur du Secrétariat commun Parlement européen - Commission.
- **Exhibitions and site inspection visits:** call the FAIB secretariat and get more details on :
Amsterdam MICE Experience 19-20.01 / apply at www.iamsterdam.com/en/meeting/iamsterdammicexperience
Ljubjana (18-19.01) The Conventa way of doing business <http://www.conventa.si/home/>
MCE-CEE Prague (12-14.02) The CEE major hotels! <http://www.europecongress.com>
Budapest (11-12.03) The Hungarian Convention Bureau invites the FAIB members www.faib.com

Déjeuner-débat de la FAIB du 19.10.2011

La fonction audit dans les associations internationales.

Brigitte Motte (bmotte@vrcaudit.be) est réviseur d'entreprises et membre associée de la FAIB.

Elle a rappelé les nombreuses obligations comptables des asbl (loi du 2.5.2002), avant de s'attacher aux points d'intérêt d'un audit par un réviseur. Par le mandat de 3 ans obtenu de l'AG, le réviseur ne s'attache pas seulement aux aspects comptables, mais il vérifie le respect des missions statutaires et s'applique à détecter les points faibles. Brigitte revient sur l'impôt des personnes morales et la taxe de patrimoine.

Pour elle, le réviseur doit surmonter les obstacles linguistiques et pédagogiques pour une bonne compréhension réciproque et doit parfois corriger des irrégularités auxquelles peut conduire une gestion par bénévolat, généreuse mais moins bien informée.

Déjeuner-débat de la FAIB du 17.11.2011

Les assurances et les associations internationales.

Orateur Erwin Stas de Marsh Belgium (Erwin.stas@marsh.com)

Le débat très animé a montré combien il est utile de faire le point périodiquement sur les assurances, qu'elles soient facultatives ou obligatoires, qu'elles portent sur les risques de dommages ou au profit du personnel. L'avantage de l'avis d'un praticien est que les détails dans lesquels se cachent les erreurs sont examinés. Par exemple, qu'il faut assurer les biens sur leur valeur d'acquisition et non la valeur comptable. Ou que la clause d'abandon de recours réciproque dans les baux est une clause à vérifier. Ou encore que la surface globale d'occupation des bureaux modifie l'assurance civile objective... Savez-vous aussi que diverses compagnies apprécient différemment le bénéfice de l'assurance décès au profit d'un conjoint non marié, ou les risques liés au télétravail ? Quel est le benchmark du salaire effectif qui optimise une assurance hospitalisation ? Plus (pour nos membres), écrivez à faib@faib.org

VAT New Guidelines anticipated in 2012 ?

Information released by VAT Desk, FAIB associated member

For several months, Belgian authorities have been working on the VAT treatment of inpa's with the objective of recasting the current guidelines dated of 1986. The draft letter is focusing on the importance of the lobbying function in the scope of the associations' various activities. When the defence and representation of interests has the lion's share, the VAT exemption will apply. On the contrary, when a non-profit organization carries out ancillary lobbying activities, the VAT shall not apply. Additionally, services that are not covered by subscription fees determined by the by-laws, are subject to VAT.

Although the initial intention was to have these guidelines enter in effect as by 01.01.2012, authorities are so far not yet in position to confirm the new viewpoints and when they will be published. (info@vatdesk.be)

La taxe sur le patrimoine des associations (articles 147 à 160 du Code des droits de succession)

Cette taxe est compensatoire au non paiement de droits de succession (voir p.ex. www.asblpourtous.be). Elle se paie spontanément au taux de 0,17% /an sur la valeur vénale des biens de type permanent détenus par les associations s'ils excèdent 25.000 euros. La déclaration au bureau de l'enregistrement et le paiement se font avant le 31.3. Quelques difficultés subsistent sur la définition de l'assiette de l'impôt.

La Belgique doit réaménager son système de congés payés

La Commission Européenne a engagé une procédure de mise en demeure contre la Belgique qui prévoit que les congés annuels d'un employé ne peuvent se prendre que sur base des prestations de l'an précédent. Le problème concerne les employés qui, l'année auparavant, ont presté à l'étranger. Le groupe « S » donne ses conseils pour y remédier.

Useful Information

- Le Belgian Senior Consultants (BSC). Des jeunes retraités offrent à très bon compte un back office spécialisé qui optimise la gestion des associations voir bsc.bru@skynet.be
- Remise sur les tarifs postaux dans le cadre du non-marchand : informez-vous ! voir www.bpost.be
- «Legs duo », une façon de faire bénéficier une association et un héritier éloigné voir www.testament.be

Miscellaneous

-Sponsoring the FAIB: a new sponsorship agreement allows a category of members to support the FAIB activities and visibility. Want to know more? Call faib@faib.org

-New Board members: Mr Axel Jansens and Mr Marc Van Craen have joined the FAIB Board in their respective capacities of Head of Administration and Finance at the European Consumers' Organisation and of Honorary Ambassador recently elected President of the MAI.

-Survey on Remuneration in International Association: a confidential enquiry to be shared with associations that contributed and that will provide useful benchmarks. [Late? Then call FAIB or send a mail](#)

-FAIB Activities

- The MAI Roundtable of 17.10. "Daily work of an association and the local community" www.uia.org
- Représentation au Forum de la FEB "L'avenir est aux PME" <http://www.vbo-feb.be>

-FAIB Fam Trips- events attended :

- Fam trip in Tallinn** (report by A. Skenazi, FAIB member) more by contacting kylili.teimann@ecb.ee
- Cyprus study tour** : a tremendous cultural heritage (reporting D. Vranken) contact: dmc@almantovani.com